



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

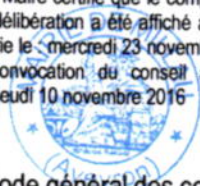
En exercice.....35
Présents.....33
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2016/216
Convention de partenariat
de développement
promotionnel entre
la ville de Millau
et Midi Libre

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le mercredi 23 novembre 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le jeudi 10 novembre 2016
Le Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Millau et le groupe des journaux du Midi, plus particulièrement le journal Midi-libre dans son édition de Millau, ont décidé de s'associer afin de promouvoir la programmation de la saison culturelle du Théâtre de la Maison du Peuple,

Considérant que les objectifs sont, pour la ville de Millau, de mieux faire connaître sa manifestation au plus grand nombre et pour le Groupe Les Journaux du Midi (Midi Libre Millau) de manifester sa proximité avec un évènement important et dynamique, ceci dans une perspective de développement et d'image sur sa zone de diffusion,

Considérant que le Groupe s'engage à mettre en place un « jeu lecteurs » afin de gagner des places par la parution de deux double écran sur la saison du Théâtre de la Maison du Peuple avec reprise du visuel des affiches, pour une valeur de 1 216,97 € TTC,

Considérant que la ville de Millau s'engage à mettre à disposition du Groupe six places à chacun des cinq spectacles soit trente places d'une valeur de 19,50 € soit 585 € TTC, de rendre visible le logo Midi Libre sur les affiches et de commander un abonnement à Midi Libre Millau avec une remise de 50 % soit une dépense de 184,50 € TTC,

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention de partenariat afin de poser le cadre des obligations de chacune des parties,

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le 24 NOV. 2016

Aussi, après avis favorable de la Commission culture du 8 novembre 2016, il est proposé au conseil Municipal :

1. D'APPROUVER les termes de la convention ci-jointe,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée ;
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Les crédits seront inscrits au Budget 2017 de la ville de Millau
Nature 6281 – Fonction 313 - TS 151

Adopté à l'unanimité

(Claude ALIBERT ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....33
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2016/217

**Convention de partenariat
de développement
promotionnel entre la ville
de Millau et Radio Larzac**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 23 novembre 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le jeudi 10 novembre 2016.
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le 24 NOV. 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Millau et la radio associative Radio Larzac ont le souhait de réaliser des projets en commun au cours de la programmation de la saison 2016/2017 du Théâtre de la Maison du Peuple,

Considérant que les autres services de la Ville ont demandé à s'associer à ce partenariat,

Considérant que ce partenariat est prévu, plus particulièrement autour de quatre événements,

Considérant qu'afin de participer aux frais liés à l'accueil de l'ensemble de ces actions, la ville de Millau s'engage à verser une somme forfaitaire de 3 000 € à l'association Radio Larzac, sur présentation de la facture, à l'issue de la dernière prestation,

Aussi, après avis favorable de la Commission culture du 8 novembre 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'APPROUVER les termes de la convention ci-jointe,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et ses avenants à intervenir,

3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Les crédits seront inscrits au Budget 2017 de la ville de Millau
Fonction 313 - Nature 611 – TS 151
Fonction 30 - Nature 611 – TS 149

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

